

C.C.A.S. - POLE DES SOLIDARITES
DE LILLEBONNE
Conseil d'Administration
Séance du 25.09.2024

Délibération n° : D.04/03.2025
Objet : C.C.A.S. - Pôle des Solidarités - Commission d'Appel d'Offres (CAO)
Election des membres

Par délibération n° D.03/03.2025, le Conseil d'Administration a approuvé le principe de création d'une Commission d'Appel d'Offres (CAO) et à fixer les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres titulaires et suppléants.

L'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) a lieu au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage, ni vote préférentiel.

Peuvent également être appelés à siéger, avec voix consultative, un ou plusieurs agents de la commune et des personnalités désignées par la Présidente de la Commission en raison de leurs compétences dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public, ainsi que, sur invitation de la présidente de la commission, le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1411-5, L2121-21, L2121-29,

Vu le code de l'Action Sociale et des Familles et notamment son article L123-6,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n° D.03/03.2025, adoptée au cours de la présente séance, portant création de la CAO et fixant les conditions de dépôt des listes,

Considérant qu'une ou plusieurs listes ont été déposée(s) et enregistrée(s) lors de la présente séance,

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection des membres de la CAO pour la durée du mandat,

Les membres du Conseil d'Administration sont invités à :

- élire, au scrutin secret, les membres de la Commission d'Appel d'Offres qui comportera, en plus de la Présidente, ou son représentant désigné par arrêté de la Présidente n° 1/2020 du 13 juillet 2020 : 4 membres titulaires et 4 membres suppléants.

Considérant que sont candidats en qualité de membres de la CAO :

- en tant que membres titulaires :

Liste A

1. Monsieur Kamel BELGHACHEM
2. Madame Brigitte POLLET
3. Madame Chantal BEAUDOIN

Liste B

1. Monsieur Patrick CIBOIS

C.C.A.S. - POLE DES SOLIDARITES
DE LILLEBONNE
Conseil d'Administration
Séance du 25.09.2024

Délibération n° : D.04/03.2025
Objet : C.C.A.S. - Pôle des Solidarités - Commission d'Appel d'Offres (CAO)
Election des membres

- en tant que membres suppléants :

Liste A

1. Madame Michelle DAJON
2. Madame Evelyne BAILLEUL
3. Monsieur Thierry GIMAY

Liste B

1. Madame Arlette LECACHEUR

Considérant qu'à l'issue du scrutin, le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 6
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 6
- Quotient électoral : 1,5

Considérant qu'au regard du résultat du scrutin secret et du calcul de la répartition des sièges figurant ci-après :

- Liste A (élus de la majorité municipale) : obtention de 4 voix
Nombre de sièges attribués : $4/1,5 = 2,6$ sièges, soit 2 sièges
Reste 0,60
- Liste B (élus de l'opposition municipale) : obtention de 2 voix
Nombre de sièges attribués : $2/1,5 = 1,33$ soit 1 siège
Reste 0,33
- Répartition au plus fort reste : 1 siège attribué à la liste A

Obtiennent :

- Liste A : 3 membres titulaires + 3 membres suppléants
- Liste B : 1 membre titulaire + 1 membre suppléant

C.C.A.S. - POLE DES SOLIDARITES
DE LILLEBONNE
Conseil d'Administration
Séance du 25.09.2024

Délibération n° : D.04/03.2025
Objet : C.C.A.S. - Pôle des Solidarités - Commission d'Appel d'Offres (CAO)
Election des membres

Sont élus membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) :

- en qualité de membres titulaires :
 1. Monsieur Kamel BELGHACHEM
 2. Madame Brigitte POLLET
 3. Madame Chantal BEAUDOIN
 4. Monsieur Patrick CIBOIS

- en qualité de membres suppléants :
 1. Madame Michelle DAJON
 2. Madame Evelyne BAILLEUL
 3. Monsieur Thierry GIMAY
 4. Madame Arlette LECACHEUR

étant précisé que la présidence de la CAO est assurée par la Présidente ou son représentant - à savoir Madame Fabienne MANDEVILLE, Vice-présidente, désigné par arrêté de la Présidente n°1/2020 du 13 juillet 2020

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS



et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

La Présidente du C.C.A.S. - Pôle des Solidarités

Christine DÉCHAMPS

A large, stylized handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Déchamps', written over the printed name.